

CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS PUBLICS

11, AVENUE DE LA PORTE-NEUVE  
2227 LUXEMBOURG

A-551/83-37  
(528)

A V I S

sur le projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités de l'examen de fin de stage prévu par la loi du 9 mars 1983 portant création d'un Institut de formation administrative

Par dépêche du 24 mai 1983, Monsieur le Ministre de la Fonction Publique a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet spécifié à l'intitulé.

Le projet propose quelques amendements au projet de règlement grand-ducal que la Chambre des Fonctionnaires a avisé dans sa séance plénière du 25 mars 1983.

Les amendements reprenant essentiellement les propositions de modification faites par la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics dans son avis précité, elle approuve le nouveau projet dont le texte n'appelle pas de remarques particulières.

Ainsi délibéré en séance plénière le 6 juin 1983.

Le Secrétaire,



Le Président,



CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS PUBLICS

11, AVENUE DE LA PORTE-NEUVE  
2227 LUXEMBOURG

~~P. R O J E T~~

A-551/83-37

A V I S

sur le projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités de l'examen de fin de stage prévu par la loi du 9 mars 1983 portant création d'un Institut de formation administrative

Par dépêche du 24 mai 1983, Monsieur le Ministre de la Fonction Publique a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet spécifié à l'intitulé.

Le projet propose quelques amendements au projet de règlement grand-ducal que la Chambre des Fonctionnaires a avisé dans sa séance plénière du 25 mars 1983.

Les amendements reprenant essentiellement les propositions de modification faites par la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics dans son avis précité, elle approuve le nouveau projet dont le texte n'appelle pas de remarques particulières.

*Ainsi délibéré en séance plénière le 6 juin 1983.*  
(~~Avis émis conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, du règlement d'ordre interne de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics.~~)

~~Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1983.~~

Le Secrétaire,

R. NICOLAY

Le Président,

F. HAAS